

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de : Blitta et Sokodé.*

#### REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 230700033/RC déposée le 25/07/23. Mme BASSANTE GOUNA, profession : Salarié, demeurant à et domiciliée à KOMAH. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 08ca situé à Adjengré, connu sous le nom de Bèwidè, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par une rue en projet de 14m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOLO-BOKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700034/RC déposée le 25/07/23. Mme BAYOR ADAMA, profession : Tailleurs, couturiers et chapeliers, demeurant à et domiciliée à KPANGALAM. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 79ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpangalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, à l'Est par la propriété de la collectivité Kpangalam et au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700035/RC déposée le 25/07/23. M. ODOU DJERIWO LORO, profession : Salarié, demeurant à et domicilié à TCHAWANDA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 55ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchawanda, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété ISSA Saharou et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700036/RC déposée le 25/07/23. Mme AWITALA ESSOHANAWÉ, profession : Pharmaciens, demeurant à et domiciliée à SOKODE. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 36a 00ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kouvon, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité Kpangalam, au Sud par un Ruisseau et à l'Est par la propriété BASSABI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700037/RC déposée le 25/07/23. M. MEDOUGOU BATAGUENTE EPSE BOYODE, profession : Retraites, demeurant à KEGUE et domicilié à KLADJEME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 84a 59ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Lom-Nava, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et au Sud et à l'Ouest par la propriété de collectivité Kpangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700038/RC déposée le 25/07/23. M. MEDOUGOU BATAGUENTE EPSE BOYODE, profession : Retraites, demeurant à KEGUE et domicilié à KLADJEME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 37a 87ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpangalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Nord par la propriété NABEDE et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité Kpangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700039/RC déposée le 25/07/23. M. MEDOUGOU BATAGUENTE EPSE BOYODE, profession : Retraites, demeurant à KEGUE et domicilié à KLADJEME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 39ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Lom-nava, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et au Sud par une rue non dénommée de 16, à l'Est par la propriété de la Collectivité Kpangalam, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété DANLADANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700040/RC déposée le 26/07/23. M. AGBOVON KOFFI G. JUSTIN, profession : Guichetiers de banque et autres guichetiers, demeurant à et domicilié à AMADAHOME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Déréboua, connu sous le nom de Bogo, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ABETE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700041/RC déposée le 27/07/23. M. TANAN TETOU PISSEWEWE, profession : Retraites, demeurant à et domicilié à TITCHAO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 32a 61ca situé à Gnimda, connu sous le nom de Hangaiwai, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par un ruisseau, au Sud par la propriété TCHAMOOUSSA, à l'Est par la propriété KODOM, à l'Ouest par la propriété AWISSOBA et à l'Ouest par la propriété EGBOHOU Badabadi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700042/RC déposée le 27/07/23. M. TANAN TETOU PISSEWEWE, profession : Retraites, demeurant à et domicilié à TITCHAO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 83ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et 14m respectivement, au Sud par la propriété AGNALA et à l'Ouest par la propriété YERE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700043/RC déposée le 27/07/23. M. BLANDE Toyi, profession : Profession administratives intermédiaires et assimilées, demeurant à et domicilié à QUARTIER AGBO CAMPEMENT. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à Blitta-Village, connu sous le nom de Blitta-Carrefour, préfecture de Blitta, commune de Blitta1 et borné au Nord, à l'Est par la propriété EGNAWONO et au Sud, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700044/RC déposée le 27/07/23. M. AWESSO SOSSA-DEMA, profession : Juristes non classés ailleurs, demeurant à et domicilié à VAKPOSSITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 21a 92ca situé à Tchébébé, connu sous le nom de Lama-Wodé, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua3 et borné au Nord par la propriété LEGBEZIM Atefeinam, au Sud par la Route Tchébébé - Lama-wodé de 30m, à l'Est par la propriété BALAKI-N'DI et à l'Ouest par la propriété FALABIA Bikédinam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700045/RC déposée le 27/07/23. M. OUROUBOU CHA-MOLA, profession : Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à et domicilié à KOULOUNDE/SOKODE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Didaouré, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, Est par la propriété COUBAGEAT-TOURE, au Sud par la propriété INOUSSA Mola et à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 40m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à OUROUBOU CHA-MOLA, OUROUBOU AWALI, OUROUBOU ABDOULAYE, OUROUBOU MOLA NAFISSA, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230700046/RC déposée le 28/07/23. Mme DEJEAN Tchapo Raissa, profession : ménagère, demeurant à et domiciliée à lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 98a 39ca situé à Blitta, connu sous le nom de Kokonadè, préfecture de Blitta, commune de Blitta1 et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété MILEWODOME Djodjo et au l'Ouest par un ruisseau.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à GNASSI MAYEKA NAOMI, GNASSI SERENA EDNAM, GNASSI YANNISSA ESNAM, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière  
Bigbarlebe NABIK